

Bon à savoir : La TVA à 6%

Depuis le 12 février 2016, le taux de TVA a été réduit de 21% à 6 % pour les habitations privées âgées d'au moins 10 ans. Ceci est valable pour transformation, rénovation, réhabilitation, amélioration, réparation ou entretien, à l'exclusion du nettoyage, et doit être facturé directement au consommateur final (propriétaire, usufruitier, locataire...). Cette règle n'est en revanche pas applicable si vous achetez vous-même matériel et matériaux et procédez personnellement au travail. Toutes les infos sur <https://finances.belgium.be> (scanner le QRCode joint).



Vous souhaitez acheter un terrain à bâtir, fondement de votre première habitation ? Vous avez l'intention de construire, vous-même ou via une entreprise de construction ? Vous voulez acquérir votre premier bien immobilier ? Vous envisagez l'achat d'un immeuble de rapport ? Vous aimeriez rénover ou embellir votre maison ? Vous êtes indépendant ou chef d'entreprise et vous vous interrogez sur les possibilités d'emprunt ? Vous souhaitez investir à l'étranger ?

Nous vous accompagnons pour l'ensemble des démarches : de l'analyse précise de votre situation financière à la concrétisation du projet, cela en partenariat avec de nombreux organismes financiers [Record Crédits, Elantis, Demetris, Krefima, Credimo, ...].

Le saviez-vous ? Acheter et financer malin ?

- ✓ Si vous ne disposez pas de fonds propres, présentez-nous votre demande ! Certains partenaires offrent des solutions (avec conditions).
- ✓ De nombreux biens bénéficient d'une réduction des droits d'enregistrement (en fonction du revenu cadastral)
- ✓ En souscrivant un crédit hypothécaire, vous pouvez sous certaines conditions, bénéficier d'une réduction d'impôts
- ✓ Chaque Banque dispose de ses propres modalités de remboursement (mensualité inférieure au départ du crédit avec augmentation progressive de la mensualité, remboursement à terme du capital, ... de nombreuses solutions à analyser pour chacun).
- ✓ Chaque Banque a ses propres exigences en matière d'équipement (domiciliation des revenus sur un compte bancaire, diverses assurances). Soyons vigilants en réalisant une étude complète, y compris pour les assurances décès et incendie.



FINANCER • PROTÉGER • TRANSMETTRE

Votre conseiller en assurances, crédits et placements

04/ 370 61 23 • info@altraconsult.be

Rue Haute 30 à 4600 Visé

Société à responsabilité limitée agréée FSMA103353A - RCLg BE0895.298.518

LE bon choix pour votre crédit hypothécaire SUR MESURE 😊